



La CAP est présidée par Bertrand MULLARTZ, adjoind au chef de Service des ressources humaines. Elle a pour objet l'examen des deux listes 2017 et 2018 d'accès au grade à accès fonctionnel IAE hors classe ainsi que des points complémentaires.

Lecture de la déclaration liminaire d'EFA-CGC - CFTC :

[Déclaration liminaire d'EFA-CGC - CFTC](#)

Suite à notre déclaration liminaire, les autres organisations syndicales confirment une volonté commune des syndicats de viser à la constitution d'une liste irréprochable pour cette première CAP, en examinant dans le détail, en séance, toutes les situations.

Principales réponses de l'administration :

Liste des fonctions éligibles

L'Arrêté définissant la liste des fonctions éligibles au vivier 2 est signé et est publié le jour-même de cette CAP.

[Liste des fonctions éligibles pour l'accès au grade d'IAE Hors classe](#)

Fixation des pourcentages annuels d'IAE pouvant accéder au GRAF

L'Arrêté fixant les pourcentages déterminant le nombre d'agents aux tableaux d'avancement est signé, mais pas encore publié.

L'administration souhaite que ces taux soient similaires à ceux parus pour les autres corps d'ingénieurs, sachant que, pour les ITPE, ils sont de :

3% en 2017 puis une augmentation de 1% tous les ans jusqu'en 2019 et de 2% tous les ans jusqu'en 2022 menant *in fine* à 10% du corps.

Examen des projets de tableau d'avancement 2017 et 2018

Les IGAPS présentent les modalités qui ont prévalu à l'élaboration des tableaux proposés. Plusieurs points sont à noter :

- l'âge moyen est de 56 ans pour le tableau 2017
- la CAP ne procède pas à la nomination à l'échelon spécial (échelle lettre A) car selon les règles de la Fonction publique, on ne peut avoir 2 promotions la même année.

Les agents qui ont déjà l'échelle lettre au titre du statut d'emploi seront nommés hors classe en 2017 et à l'échelon spécial en 2018 de façon prioritaire. Seuls les agents sous statut de chef de mission devront quitter leur statut d'emploi ; ceux qui sont déjà à l'échelon spécial bénéficieront d'une mesure prévue pour le maintien de leur rémunération. Les agents sous statut DATE (direction de l'administration territoriale de l'Etat) ou directeurs d'EPL conserveront leur statut d'emploi, donc il n'y aura pas d'impact négatif sur leur rémunération.

Ainsi, nous relevons que les chefs de mission qui sont proches de la retraite n'ont aucun

intérêt à passer IAE hors classe sauf s'ils arrivent au bout des 10 ans dans le même poste.
- Pour le vivier 3, l'administration examine la totalité de la carrière de l'agent ; il n'y a pas de critères définis, mais les parcours variés sont appréciés.

Après examen des dossiers, 117 agents sont classés pour 2017 et 36 pour 2018 ainsi que 2 en liste complémentaire.

Malgré notre interpellation à plusieurs reprises en séance sur le faible nombre de femmes classées, l'administration n'a pas cherché à rééquilibrer la proportion hommes-femmes.

Par souci de transparence, nous avons demandé que toutes les demandes remontent, y compris celles des agents non proposés par les structures.

En guise de conclusion sur l'examen des tableaux d'accès au grade hors classe, nous invitons fortement les collègues à constituer leur futur dossier 2019 avec tout le soin nécessaire, ce qui n'a pas toujours été le cas pour cette première CAP.

Autres sujets à l'ordre du jour

- **Point sur le décroisement MAA/MTES – 3ème vague**

- **Information sur le transfert en IAE de la DPMA vers le MAA**

- **Bilan des détachements examinés à la CAP du 23-24 novembre**

Détachements externes : 2 avis favorables, 1 avis favorable sous réserve de cotation adéquate du poste, 1 dossier sans objet.

Un avis favorable pour une intégration directe.

- **Point sur la fin de gestion du tableau d'avancement IDAE 2017**

Points divers

- ONF : nous avons de nouveau interpellé l'administration sur la gestion RH de l'établissement et notamment sur les suites des dossiers remontés lors de la précédente CAP. Encore une fois, nous n'obtenons ni réponse ni signe de soutien malgré la gravité de la situation.

Vos représentants EFA-CGC - CFTC restent à votre écoute :

Hélène DUCHEMIN, titulaire CAP IAE MAAF
06 03 92 08 88 – helene.duchemin@efa-cgc.com

Lionel RICHUILLEY, titulaire CAPS IAE ONF, suppléant CAP IAE MAAF
06 12 53 28 65 – lionel.richoilley@onf.fr

Catherine BARBIER, experte CAP IAE MAAF
01 73 30 38 47 – c.barbier@inao.gouv.fr

Valérie BOYE. experte CAP IAE MAAF
06 69 28 09 53– valerie.boye@efa-cgc.com

L'union EFA-CGC - CFTC vous soutient et vous remercie de votre confiance !



Membres de l'Alliance du Trèfle